

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2022

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : **BELGIQUE**

Nom de la zone : **RESERVE NATURELLE DOMANIALE DES HAUTES- FAGNES**

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : 1966 ; 56 années

Autorité centrale concernée :

Nom : Service Public de Wallonie, Direction de la Conservation de la Nature

Adresse: Avenue Prince de Liège, 15 5100 JAMBES/NAMUR

Tél : Tél. : 081/335858

e-mail : Xavier.Rollin@spw.wallonie.be

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Service Public de Wallonie, Cantonement d'Elsenborn

Adresse : Unter den Linden 5 B-4750 ELSENBORN

Tel : 080/410170

e-mail : Rene.Dahmen@spw.wallonie.be

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Finaliser d'ici à 2015 l'actualisation des plans de gestion de l'ensemble de la réserve et prévoir à cet effet les effectifs nécessaires

En 2021 la priorité absolue pour l'équipe NATURA 2000 DEMNA a été la finalisation de la cartographie détaillée des habitats, objectif qui a été atteint. La phase de digitalisation et d'encodage a été finalisée en 2022 ce qui va maintenant permettre au DNF de progressivement élaborer les plans de gestion actualisés pour les secteurs qui n'en disposent pas encore.

Ce retard dans l'actualisation des plans de gestion n'est cependant pas un frein à la restauration d'habitats, divers projets étant mis sur pied chaque année par le DNF et le DEMNA et analysés puis acceptés par la Commission consultative de gestion de la RND.

Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. Parachever la restauration des tourbières en utilisant les nouvelles techniques développées dans le cadre du programme LIFE de l'Union européenne ;

Le gros projet de restauration de tourbière par ennoisement, financé par le PwDR, lancé en 2021 dans la Grande Fange (près de 1500 heures/machine) s'est poursuivi au printemps 2022, pour un total d'environ 28 ha de tourbières hautes dégradées restaurées, ce qui porte le total de tourbières restaurées dans les Hautes-Fagnes à 308 ha (avec les divers modes de financement disponibles).

Des boutures de canneberge et andromède, cultivées avec succès en 2020 dans une pépinière forestière domaniales, avaient été implantées dans des buttes de sphaignes au printemps 2021, au sein de secteurs restaurés (Fagne des Deux-Séries, Fagne Wallonne, Rurhof), selon un schéma expérimental. Le monitoring mis en place a montré que la mesure était un succès, du moins à court terme. Il avait dès lors été décidé d'étendre le projet sur de plus vastes superficies dès 2022. Pour ce faire, des boutures et des graines de canneberge, andromède et camarine noire avaient été prélevées au printemps 2021 et mises en culture à la pépinière forestière de Marche-les-Dames. Elles ont été implantées par petites cellules dans certains secteurs de tourbière restaurés en Fagne des Deux-Séries au cours du mois de juillet 2022. Un total de 935 canneberges, 133 camarines et 71 andromèdes a été planté. Le choix du site des Deux-Séries pour la réimplantation s'explique par le fait qu'il s'agit d'un secteur restauré très isolé par rapport aux zones intactes reliques, dans lequel la réapparition naturelle des 3 espèces paraît très aléatoire (espèces ne constituant pas de banques de graines permanentes, ne disposant que d'une capacité limitée de dispersion et se reproduisant essentiellement par voie végétative en développant très lentement des plages clonales au départ des plants existants).

De nouvelles boutures des 3 espèces ont été prélevées au printemps 2022 et seront réimplantées in situ en 2023.

2. poursuivre l'acquisition des parcelles privées à l'intérieur de la réserve et procéder au classement en réserves naturelles domaniales de celles qui présentent une haute valeur écologique ;

Suite à l'acquisition de parcelles privées dans la vallée du Breitenbach et vu qu'il a été décidé de déboiser de nombreuses pessières sur tourbes en forêt domaniale, un dossier de classement de 840 ha supplémentaires au départ de ces parcelles acquises et de terrains domaniaux a été transmis à l'administration centrale en 2021. L'enquête publique, qui s'est déroulée durant les mois d'août et septembre 2022, a été suivie avec beaucoup d'intérêt par la presse locale et nationale. Toutes les journaux et télévisions ont parlé de cette nouvelle extension de la réserve naturelle. L'enquête publique n'a pas donné lieu à des réclamations contre cette extension. On peut donc s'attendre à ce que le gouvernement signera prochainement l'arrêté de classement.

3. poursuivre la sensibilisation de la population locale et des communes situées autour de la réserve, ainsi que des décideurs, à l'importance de la réserve au niveau européen ;

Le sites des Hautes Fagnes étant probablement le site naturel majeur de la Belgique du point de vue de la fréquentation, les médias nationaux et locaux, tant francophones que germanophones, sont très demandeurs pour réaliser des reportages sur les Hautes Fagnes, qu'il s'agisse sur son intérêt écologique, que l'attrait touristique, des dangers (incendies, ..) et des mesures de gestion entreprises.

Les périodes de sécheresse de l'année 2022 ont à nouveau motivé les médias à contacter les gestionnaires de la réserve, pour effectuer des émissions sur les dangers que représentent les incendies pour les fagnes. Un média local, VEDIA, a lancé au printemps 2022 une longue série de capsules télévisées, longues de 15 minutes, à paraître une fois par mois en déclinant les 36 lettres de l'alphabet (« ABCédaire des fagnes »). Ces capsules sont réalisées avec professionnalisme et sont diffusées dans toutes les communes situées autour de la réserve naturelle. Cette série nous assurera encore une bonne visibilité durant de longs mois ! Dans le cadre de la candidature comme Parc National de nombreuses séances de travail ont réunis les gestionnaires DNF de la réserve naturelle et les responsables des communes situées autour de la réserve. L'enquête publique concernant le projet d'extension de la réserve, très fort relayée par la presse (cfr point 3 ci-dessus) a évidemment aussi permis de souligner à nouveau l'importance de cette réserve naturelle.

4. poursuivre et renforcer les efforts engagés en faveur de la sauvegarde du tétras lyre en coopération avec les partenaires européens concernés ;

Le projet de renforcement de la population par translocation/élevage in situ est en cours depuis 2017.

La suède nous a autorisé à capturer **35 Tétras lyres en 2022 ainsi qu'en 2023**. Avant le début de la mission, les Hautes Fagnes comptaient 3 arènes actives et 4 à 5 mâles.

La mission « Tétrapak 2022 » a eu lieu du 19/04 au 02/05/2022. Le quota de 35 oiseaux (20 femelles et 15 males) a été atteint en 3 jours de capture. Ces oiseaux ont été lâchés dans les Hautes Fagnes entre le 27/04 et le 29/04/2022. Aucune mortalité n'a été constatée lors de la capture, du transport ou lors du lâcher. 16 individus (7 mâles et 9 femelles) ont été munis d'un émetteur GPS (13g).

Le taux de mortalité suivant le lâcher semble inférieur aux autres années, mais de nombreux émetteurs tombés en panne limitent la précision de nos données (7 émetteurs sur les 16 sont tombés en panne dans les 10 semaines suivant le lâcher, puis plus aucune panne n'a été rencontrée). Le suivi des arènes en Hautes Fagnes, assuré depuis février, a été maintenu lors de la période de reproduction et a été amélioré par une nouvelle caméra commandable à distance.

Comme pour les autres années, les données télémétriques montrent que des individus ont fortement exploré leur nouveau territoire mais que d'autres semblent s'être rapidement établis. Après le premier mois, pratiquement plus aucun déplacement n'a été effectué en dehors de la Réserve Naturelle, ni dans les Fagnes du Nord-Est. Par contre, la Fagne de Clefaye a continuellement été occupée. Des individus transloqués de cette année, et des deux sexes, ont fréquenté les arènes actives et un accouplement entre une femelle suivie et un mâle né dans les Hautes Fagnes a pu être filmé. 4 femelles suivies ont nidifié. Parmi celles-ci, 3 ont adopté un comportement compatible avec un suitage, mais le nid de l'une d'elles semble tout de même avoir été prédaté. Au total cette année, nous documentons la naissance d'au minimum 11 poussins.

La structure de la volière de maintien au sein de la Station Scientifique des Hautes Fagnes est construite, prête à accueillir des Tétras lyres. Les protocoles de soins et nourrissage sont en cours d'élaboration.

Notre équipe a rendu visite à nos collègues polonais du Lasy Panstwowe. Nous avons pu nous rendre sur un site où les efforts de réintroduction sur une période de 5 ans avaient permis de déjà restaurer une population de bonne trentaine de Tétràs lyre (Ruszow) et la mise en place d'un centre d'élevage à Spsychowo ayant produits 276 individus sur 5 ans.

5. garantir la pérennité des actions engagées dans le cadre du programme LIFE, qui se sont révélées très positives, en dotant la réserve des moyens budgétaires et en personnel suffisants.

De nombreux nouveaux travaux ont été réalisés depuis la fin du projet LIFE Hautes-Fagnes, soit avec les budgets « nature » propres au DNF, pour les travaux les moins onéreux, soit à l'aide des fonds du PwDR pour les travaux de grande ampleur.

2. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Les difficultés non résolues auxquels les gestionnaires sont confrontés :

- le manque d'ouvriers : A cet égard, les gestionnaires ont reçu au printemps 2022 l'information que le recrutement d'ouvriers sera prioritaire pour la Direction de Malmedy pour les prochaines années
- le manque de moyens pour entretenir et renouveler l'infrastructure d'accueil (caillebottis) : en septembre 2022 les Ministres compétents pour la Nature et le Tourisme se sont accordés pour garantir des moyens budgétaires pour renouveler les caillebottis dans la réserve naturelle. Les gestionnaires ont établi les cahiers des charges techniques et fixé les priorités. Le lancement du marché public devrait intervenir au printemps 2023

3. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Pas de modification en 2022

4. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Les sections suivantes du formulaire doivent seulement être remplies pour l'année précédant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés, c'est-à-dire année 4 après l'octroi du Diplôme européen ou année 9 après son renouvellement.